



## Objet : Organismes de référence dans la prévention des risques



Comme la prévention des risques est un domaine où les informations pratiques ou techniques sont soumises à de fréquentes « mises à jour ».



### Pour vous aider dans d'éventuelles recherches :

À titre informatif veuillez trouver ci-après la liste non exhaustive d'organismes spécialisés dans le domaine de la prévention des risques dits professionnels et à titre d'exemple certains liens pour faciliter votre première visite de leur site

**INERIS** : L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques  
<http://www.ineris.fr/>

**INRS** : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
<http://www.inrs.fr/>

**INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
<http://www.inserm.fr/>

**MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

### Fournisseurs E.P.I. Liste non exhaustive

**3M** : 3M France

[http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr\\_FR/PPE\\_SafetySolutions\\_EU/Safety/](http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr_FR/PPE_SafetySolutions_EU/Safety/)  
[http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr\\_FR/PPE\\_SafetySolutions\\_EU/Safety/Products/](http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr_FR/PPE_SafetySolutions_EU/Safety/Products/)

**DENIOS**  
<http://www.denios.fr/>

**SIDER**  
<http://www.sider.biz/catalogue/equipement/epi.741.html>

**HALÉCO**  
[http://www.haleco.fr/protection-individuelle-c\\_1\\_575622.html](http://www.haleco.fr/protection-individuelle-c_1_575622.html)



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.  
Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Objet : Organismes de référence dans la prévention des risques



### Fournisseurs de revêtements et peintures.

la FDS est un outil de communication essentiel qui va permettre une utilisation sûre du produit chimique en informant les travailleurs sur les dangers du produit, sa bonne utilisation, les précautions à prendre en cas d'incident (incendie, déversement, ...), l'identification des symptômes témoins d'une surexposition au produit...

De nombreux fournisseur passent par un système et sa plateforme pour la distribution des documents »

D'autres mettent à disposition, en ligne sur leur site, leurs fiches de données de sécurité.

### Quelles sont les modalités de conservation d'une FDS ?

Aucun texte ne définit la durée de validité d'une FDS.



Pendant, la réglementation et l'étiquetage des produits chimiques évoluant rapidement, une FDS datant de plus de 2 ans peut ne plus être à jour et doit faire l'objet d'une actualisation.

Il convient alors de se rapprocher du fournisseur afin de s'assurer qu'il s'agit bien de la dernière version disponible.



*Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.*

*Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.*